

Note de présentation brève et synthétique BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 25 mars par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

Ce budget a été établi avec la volonté :

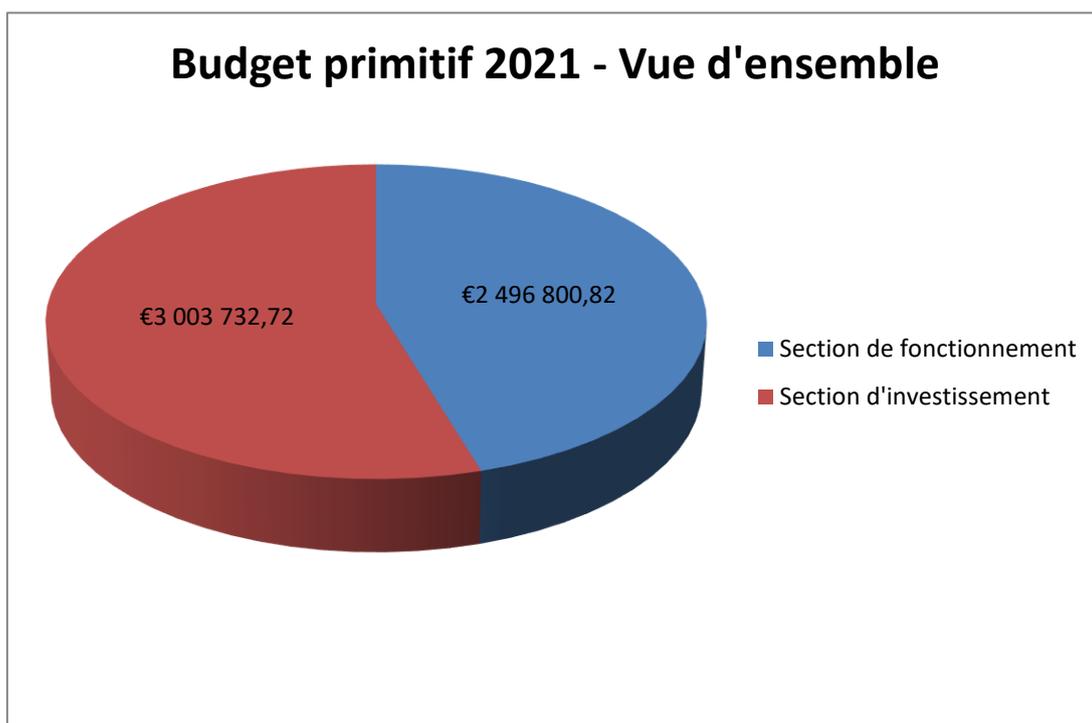
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La première concerne la gestion des affaires courantes,
- La seconde a vocation à mettre en œuvre des projets et à préparer l'avenir.

VUE D'ENSEMBLE

Le projet de budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à 5 500 533,54 € répartis comme suit :



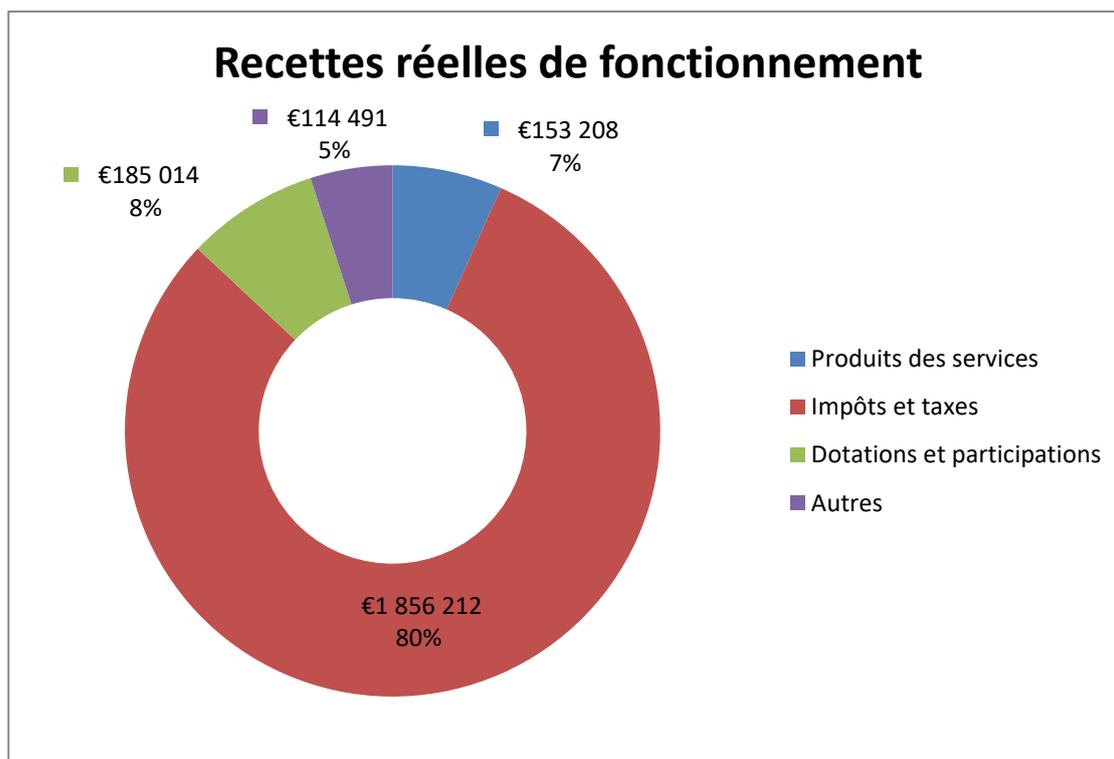
Le budget primitif 2021 progresse de 0,28 % en fonctionnement et de 7,12 % en investissement par rapport au budget primitif 2020.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 496 800.82 €

❖ Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement



NB : les opérations d'ordre non représentées sur ce graphique représentent 187 875.82 € et permettent d'atteindre l'équilibre.

Les recettes réelles de fonctionnement sont issues :

- Pour 80% : des impôts et des taxes (dont les contributions directes soit les taxes d'habitation et foncières représentent 65%),
- Pour 20% : des dotations de l'Etat, des produits des services, du domaine, de gestion et des produits exceptionnels.

AR PREFECTURE

017-211702865-20210325-2021_030_B-BF
Reçu le 08/04/2021

Chap.	Libellé	BP 2020	Propositions nouvelles 2021	Taux d'évolution
013	Atténuation de charges	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%
70	Produits des services	126 923,00 €	153 208,00 €	20,71%
73	Impôts et taxes	1 847 176,00 €	1 856 212,00 €	0,49%
74	Dotations, subventions et participations	220 439,00 €	185 014,00 €	-16,07%
75	Autres produits de gestion courante	107 393,00 €	109 057,00 €	1,55%
Total recettes gestion courante		2 305 931,00 €	2 307 491,00 €	0,07%
76	Produits financiers	34,00 €	34,00 €	0,00%
77	Produits exceptionnels	3 200,00 €	1 400,00 €	-56,25%
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 309 165,00 €	2 308 925,00 €	-0,01%
042	Opération d'ordre entre sections	- €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		- €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES		2 309 165,00 €	2 308 925,00 €	-0,01%

NB : l'excédent de fonctionnement reporté N-1 non indiqué dans ce tableau représente 187 875.82 € et permet d'attendre l'équilibre.

✓ Impôts et taxes (Chapitre 73) : 1 856 212 €

- Les contributions directes : **1 220 212 €**

Le montant des contributions directes perçues par la commune correspond au produit des bases fiscales établies par les services fiscaux selon les dispositions législatives en vigueur (auxquelles des abattements et des exonérations peuvent s'appliquer), multiplié par les taux, votés par le conseil municipal.

Toutefois, les bases fiscales 2021 n'ayant pas été notifiées à la date de vote du budget, les contributions directes 2021 ont été évaluées sur la base d'une augmentation prévisionnelle des bases fiscales de 2%.

- La fiscalité transférée : **154 000 €**

Les recettes liées à la fiscalité transférée (ancienne taxe professionnelle) correspondent à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de l'île de Ré.

Le montant des charges transférées est évalué par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

- Les autres impôts et taxes :

Les autres impôts et taxes comprennent principalement :

- Les droits de place pour **32 000 €**
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : **450 000 €**

✓ Dotations et participations (Chapitre 74) : 185 014 €

Ce chapitre comprend les concours financiers de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales notamment), les recettes de la CAF et les subventions versées par d'autres entités.

Le montant prévisionnel des recettes du chapitre est de 185 014 € pour l'année 2021, contre 220 439 € au budget primitif 2020 soit une diminution de 16 %.

- Dotation globale de fonctionnement (DGF) : **64 397 €**

Si la contribution au titre du redressement des comptes publics est stoppée depuis 2018, les effets de la péréquation verticale opérée par l'Etat en faveur des communes les moins riches ont cependant un impact sur les recettes de la commune. L'écrêtement est estimé ainsi pour 2021 à 13 263 €.

Aussi, la DGF qui s'élevait en 2020 à 82 761 € est portée à 64 397 € au budget primitif 2021 soit une baisse de 22 %.

Cette somme est inscrite sous toutes réserves et pourrait faire l'objet d'un ajustement en cours d'exécution du budget, dès lors que les services de l'Etat notifieront cette recette à la commune.

- Autres dotations de l'Etat / Compensations fiscales

Les services de l'Etat n'ayant pas notifié à la commune les dotations 2021, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et les compensations de taxe d'habitation et de taxe foncière ont été estimés par les services municipaux, et suivent le même sort que la DGF.

- Autres dotations et participations

Les autres dotations et participations reçues sont principalement :

- La participation de la commune de Saint-Clément des Baleines pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les Moussaillons du Pertuis » : 27 000 €.
- Les recettes de la CAF liées à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « les Moussaillons du Pertuis » : 6 000 €.
- Fond de compensation pour le supplément familial de traitement des agents territoriaux pour 1 900 €.

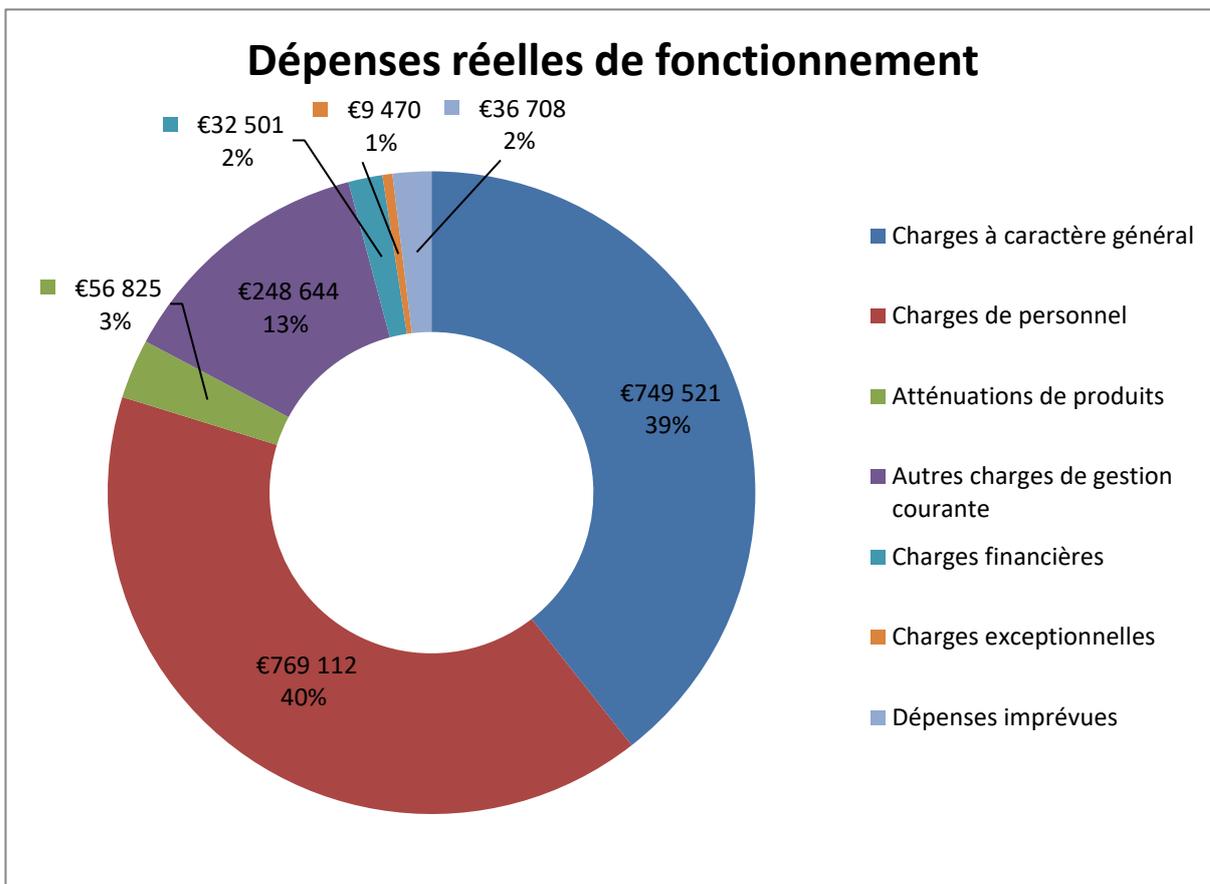
- ✓ Produits des services et du domaine (Chapitre 70) : 153 208 €

Il s'agit des participations des usagers principalement. Le montant prévisionnel des recettes de ce chapitre est de 153 208 € pour l'année 2021, en augmentation par rapport à 2020 (+20 %).

Cette augmentation est due principalement :

- A la hausse des tarifs de concession de cimetière votés par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2020.
- A l'augmentation du nombre de zones de stationnement payantes (parking des Châtaigniers II, parking de la Françoise), et à l'allongement des périodes payantes (du 1^{er} avril au 30 septembre).
- A une régularisation des loyers du délégataire SEASANOVA (camping).

❖ Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)



NB : les opérations d'ordre non représentées sur ce graphique représentent 594 019.79 € et permettent d'atteindre l'équilibre.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées :

- Pour 40 % des dépenses de personnel,
- Pour 40 % des charges à caractère général,
- Pour 20 % des charges de gestion courante, atténuation de produits et charges financières.

Chap.	Libellé	BP 2020	Propositions nouvelles 2021	Taux d'évolution
011	Charges à caractère général	693 615,00 €	749 521,00 €	8,06%
012	Charges de personnel	807 656,00 €	769 112,00 €	-4,77%
014	Atténuations de produits	54 115,00 €	56 825,00 €	5,01%
65	Autres charges de gestion courante	260 232,40 €	248 644,00 €	-4,45%
Total charges de gestion courante		1 815 618,40 €	1 824 102,00 €	0,47%
66	Charges financières	35 865,64 €	32 501,00 €	-9,38%
67	Charges exceptionnelles	12 470,00 €	9 470,00 €	-24,06%
022	Dépenses imprévues	25 845,47 €	36 708,03 €	42,03%
Total autres dépenses		74 181,11 €	78 679,03 €	6,06%
023	Virement à la section d'investissement	570 000,00 €	570 000,00 €	0,00%
042	Opération d'ordre entre sections	30 153,18 €	24 019,79 €	-20,34%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		600 153,18 €	594 019,79 €	0,00%
TOTAL DÉPENSES		2 489 952,69 €	2 496 800,82 €	0,28%

- Charges à caractère général (Chapitre 011) : 749 521 €

Ce chapitre comptabilise notamment les acquisitions de denrées, de fournitures, de petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les prestations confiées aux entreprises, la formation du personnel (hors cotisation au CNFPT), les assurances, l'affranchissement, les télécommunications, la location de matériel et de biens immobiliers, la maintenance.

Ce chapitre progresse de 8 % par rapport aux crédits ouverts en 2020 et s'élève à 749 521 € en 2021.

Ce niveau d'inscription intègre principalement :

- Une augmentation de 24 000 € des dépenses d'entretien des bâtiments pour corriger les anomalies électriques soulevées lors des inspections de l'APAVE, procéder aux petits travaux de mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP), et procéder au traitement des vrillettes et capricornes de l'église.
- Une augmentation de 48 000 € du budget dédié à l'entretien des voiries, essentiellement pour des travaux de point à temps auprès du Syndicat Départemental de la Voirie.
- Le renouvellement des vêtements de travail des agents du service technique et de Police Municipale.

- Charges de personnel (Chapitre 012) : 769 112 €

Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel municipal, du personnel contractuel et du personnel employé par l'intermédiaire du service remplacement du centre de gestion ou mis à disposition, ainsi que les cotisations.

Le montant prévisionnel des dépenses du chapitre est de 769 112 € pour l'année 2021 contre 807 656 € en 2020 soit une baisse de 5%.

Le budget 2021 est établi :

- en prenant en compte le « GVT » (glissement vieillesse technicité)
- en tenant compte des mouvements de personnel intervenus ou à intervenir (un recrutement au poste de secrétaire général au 1^{er} février ; un recrutement au sein des services techniques à compter du 1^{er} mars ; deux recrutements à prévoir au 1^{er} septembre suite à une fin de détachement et un départ à la retraite).

- Autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 248 644 €

Ce chapitre intègre les indemnités de fonction des élus, les subventions versées aux associations et la contribution versée au SDIS et diminue de 4.5 % par rapport à 2020.

Il est composé principalement des inscriptions suivantes :

- Subventions aux associations : 40 638 €, en baisse de 40% par rapport à 2020 ;
- Contribution au SDIS (service départemental d'incendie et de secours), en hausse de 9.8% par rapport à 2020 ;
- Frais de fonctionnement des élus (indemnités, formations, déplacements) : 67 441 €, en hausse de 16,6 %, suite aux décisions du Conseil Municipal du 22 juillet 2020.

- Atténuation de produit (Chapitre 014) : 56 825 €

Ce chapitre augmente de 5% et s'élève à 56 825 €.

Il correspond au versement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

- Charges financières (Chapitre 66) : 32 501 €

Les charges financières qui concernent les emprunts souscrits sont en baisse. Le chapitre est ainsi doté à hauteur de 32 501 € contre 35 865 € en 2020.

La commune totalise quatre emprunts en cours :

- Prêt acquisition maison d'habitation sise 4 rue des Châtaigniers contracté en 2018 pour une durée de 10 ans ;
- Prêt construction d'un tennis club contracté en 2013 (renégocié en 2015) pour une durée de 15 ans ;
- Prêt acquisition maison d'habitation sise 16 avenue du Haut des Treilles contracté en 2017 pour une durée de 12 ans ;
- Reprise du prêt du camping de la Prée contracté en 2011 pour une durée de 25 ans.

❖ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes dites réelles (présentées dans les paragraphes précédents) c'est-à-dire donnant lieu à décaissements et encaissements, sont complétées au budget par les opérations d'ordre, qui ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais qui répondent à des obligations comptables (amortissements de biens et subventions).

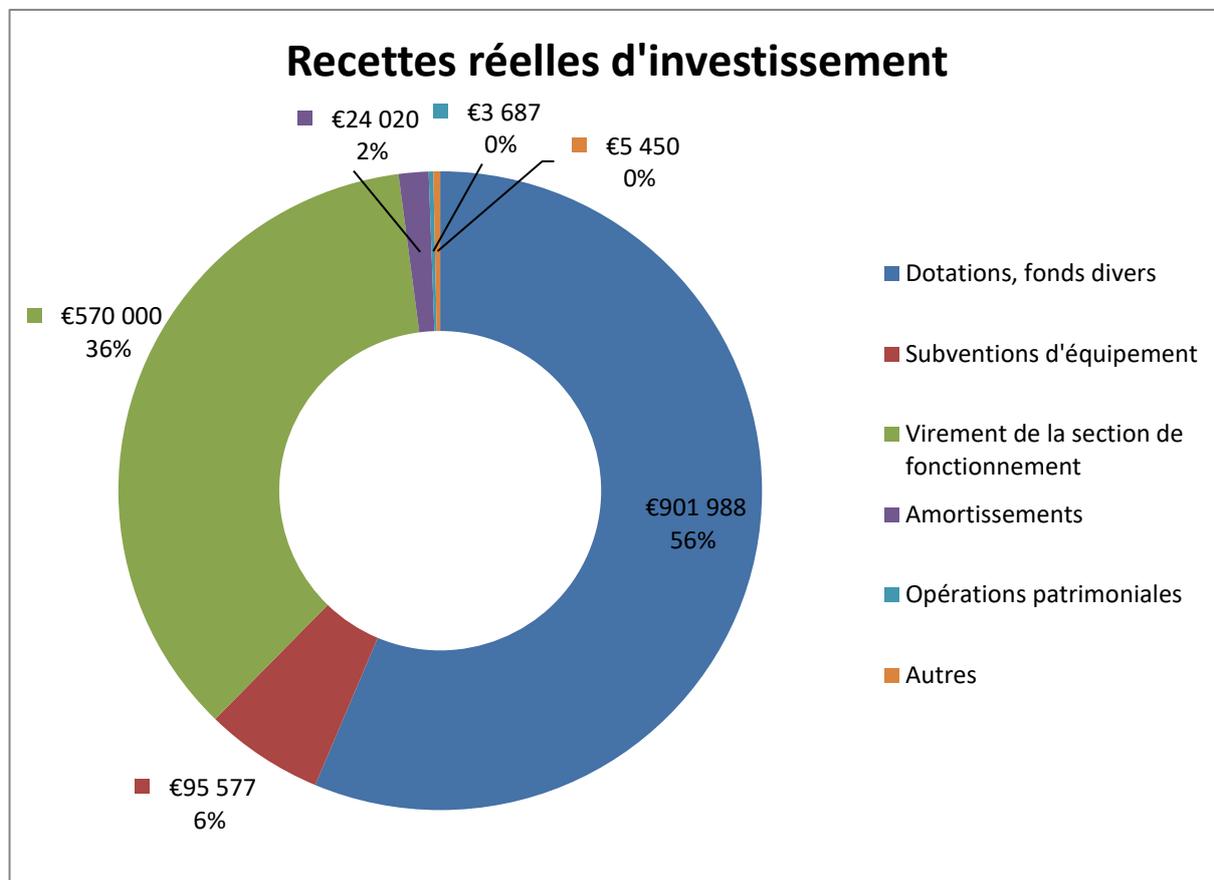
Ces données, intégrées au budget, permettent de déterminer le virement prévisionnel de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, appelé « autofinancement ».

Pour 2021, l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à **594 019.79 €**.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 003 732.72 € dont 1 388 948.64 € de report excédentaire.

❖ Recettes réelles d'investissement



NB : l'excédent d'investissement reporté N-1 et les restes à réaliser 2020 non représentés sur ce graphique s'élèvent à 1 403 010.64 € et permettent d'attendre l'équilibre.

Chap.	Libellé	BP 2020	Propositions nouvelles 2021	Taux d'évolution
10	Dotations, fonds divers	1 073 882,60 €	901 988,11 €	-16,01%
13	Subventions d'équipement	60 847,00 €	95 577,00 €	57,08%
27	Autres immobilisations financières	- €	450,00 €	100,00%
16	Emprunts et dettes	278 566,96 €	- €	-100,00%
24	Produits des cessions d'immo	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 418 296,56 €	1 003 015,11 €	-29,28%
021	Virement de la section de fonctionnement	570 000,00 €	570 000,00 €	0,00%
040	Amortissements des immobilisations	30 153,18 €	24 019,79 €	-20,34%
041	Opérations patrimoniales	33 272,30 €	3 687,18 €	-88,92%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		633 425,48 €	597 706,97 €	0,00%
TOTAL RECETTES		2 051 722,04 €	1 600 722,08 €	-21,98%

NB : l'excédent d'investissement reporté N-1 et les restes à réaliser 2020 non représentés dans ce tableau s'élèvent à 1 403 010.64 € et permettent d'attendre l'équilibre.

La section d'investissement est alimentée par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement qui s'élève à **570 000 €** pour 2021.

Sont également inscrits :

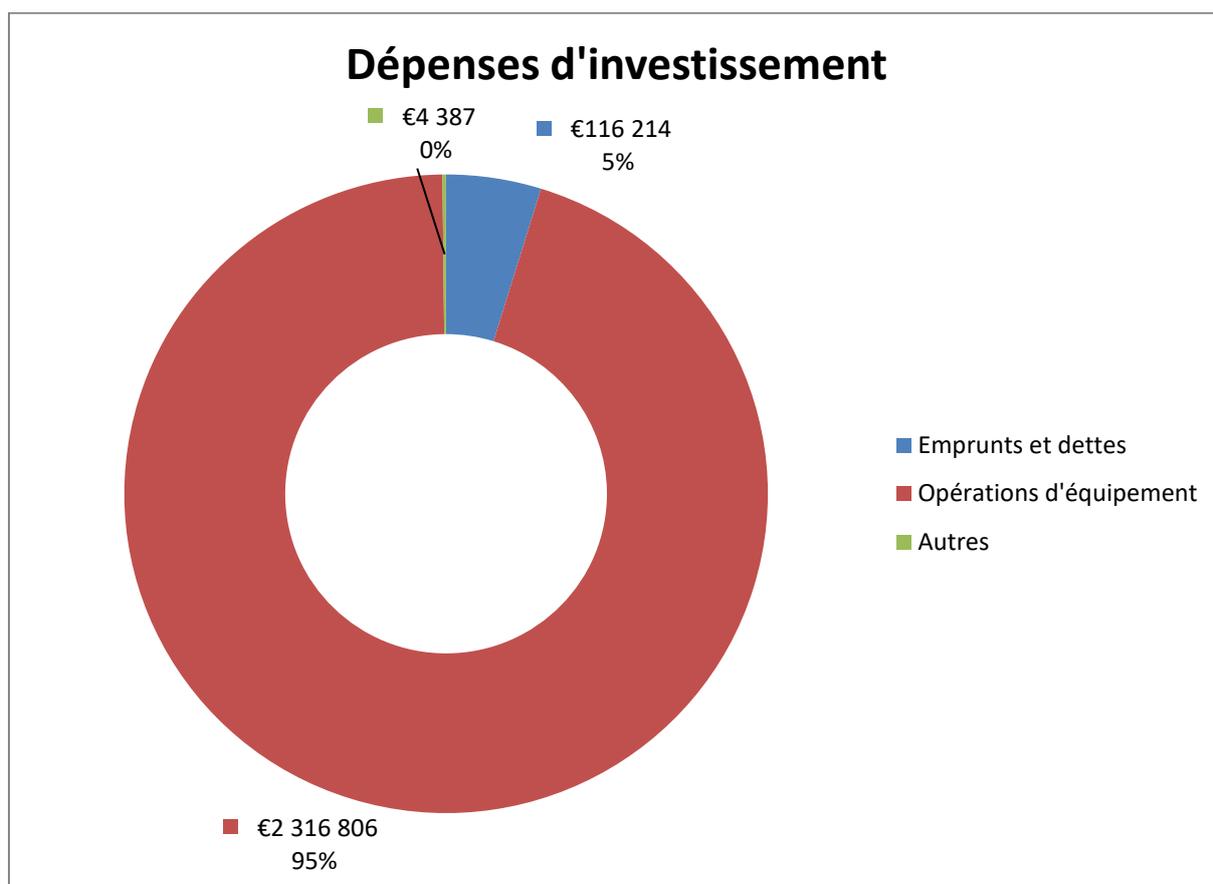
- ✓ En opération d'ordre :
 - des dotations aux amortissements pour un montant de 24 019.79 €,
 - des opérations patrimoniales pour 3 687.18 €

- ✓ En opérations réelles :
 - une dotation au titre du fonds de compensation de la TVA pour un montant de 51 988.11 € ;
 - un reversement du produit de taxe d'aménagement pour un montant de 30 000 € ;
 - des subventions : pour un montant total de 95 577 € correspondant aux opérations suivantes :
 - Aménagement d'un city-park : 28 641 €
 - Achat d'un GOUPIL : 6 000 €
 - Travaux de la salle des Marais de la Prée : 18 400 €
 - Réhabilitation de la maison sise 4 rue des Châtaigniers : 19 970 €
 - Travaux de voirie rue de Villeneuve (solde) : 4 412 €
 - Création du parking des Châtaigniers II : 10 990 €
 - Acquisition de parkings à vélo : 7 164 €
 - un produit de cession immobilière pour un montant de 5 000 €
 - des immobilisations financières pour un montant de 450 €

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par la reprise des résultats N-1.

❖ Dépenses d'investissement

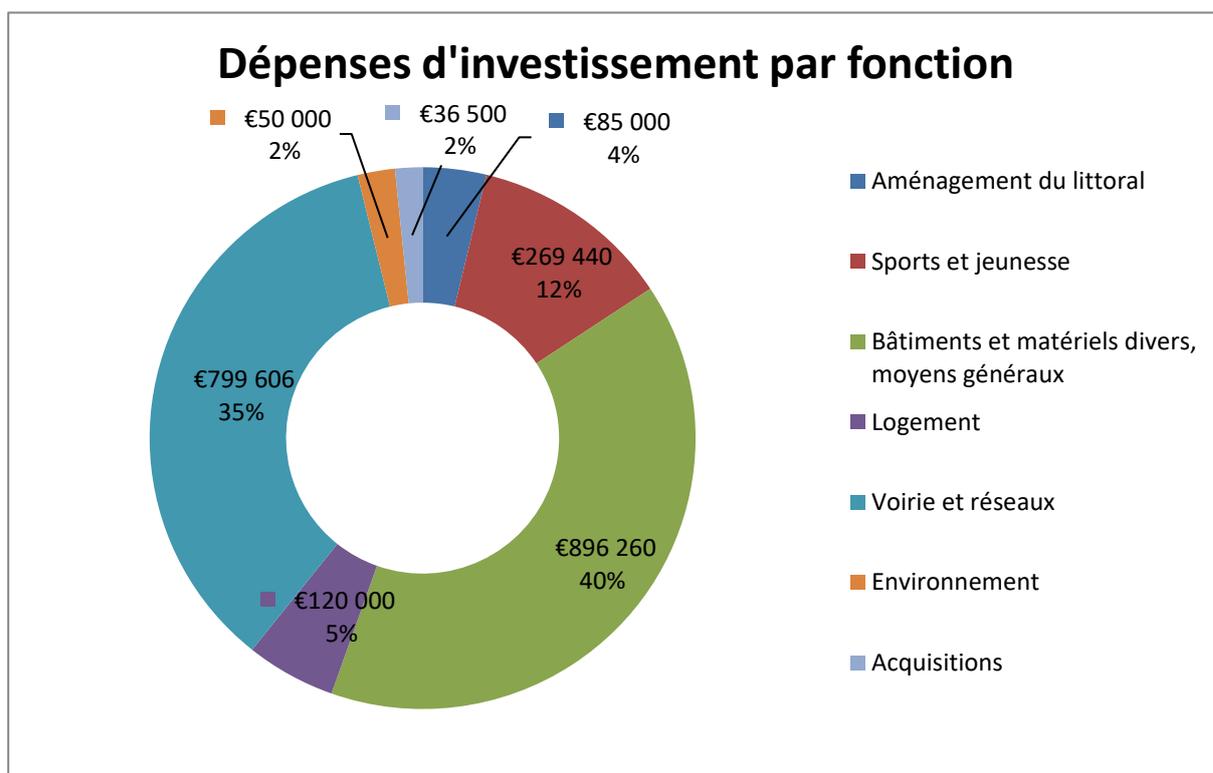
Chap.	Libellé	BP 2020	Propositions nouvelles 2021	Taux d'évolution
16	Emprunts et dettes	130 922,12 €	116 213,71 €	-11,23%
27	Autres immobilisations financières	- €	700,00 €	100,00%
	Opérations d'équipement [1]	2 639 820,00 €	2 316 805,83 €	-12,24%
041	Opérations patrimoniales	33 272,30 €	3 687,18 €	-88,92%
TOTAL DÉPENSES		2 804 014,42 €	2 437 406,72 €	-13,07%

✓ Emprunts et dettes (chapitre 16)

En 2020, l'annuité de la dette s'élèvera à 148 214.71 € dont 31 001 € d'intérêts et 116 213.71 € de capital à rembourser.

L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2020 à 1 250 921.84 €.

~~Opérations d'équipement (chaque opération constitue un chapitre budgétaire propre)~~



Présentation des chapitres-opérations inscrits au budget primitif 2021 :

N°	Intitulé	RAR 2020	Proposition 2021
146	Aménagement du gros-jonc	38 000,00 €	102 500,00 €
147	Base Nautique	10 000,00 €	123 350,00 €
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00 €	- €
153	Tennis	- €	8 620,00 €
154	Allées du cimetière	- €	25 000,00 €
155	H.L.M	2 810,00 €	- €
159	Droits des sols	37 759,00 €	- €
160	Acquisition de terrains	23 500,00 €	36 500,00 €
161	Plan Communal de Sauvegarde	1 000,00 €	7 000,00 €
4131	Acquisition de matériels	24 546,00 €	2 000,00 €
4132	Matériel roulant	35 440,00 €	67 500,00 €
6029	Mairie	88 282,00 €	146 510,00 €
6107	Locaux scolaires	- €	34 970,00 €
6113	Salle polyvalente	- €	315 300,00 €
6127	CPI (pompiers)	- €	32 000,00 €
6137	Bâtiments publics	2 340,00 €	85 950,00 €
6138	Ateliers communaux	20 000,00 €	230 000,00 €
6144	Ilot du Haut des Treilles	1 500,00 €	20 000,00 €
6145	Eglise	- €	5 000,00 €

AR PREFECTURE

017-211702865-20210325-2021_030_B-BF
Reçu le 08/04/2021

6146	Ilot des Châtaigniers 2	40 000,00 €	80 000,00 €
6148	Evêché	- €	20 000,00 €
6149	Phare de Trousse Chemise	- €	5 000,00 €
7106	Voirie	165 100,00 €	754 010,00 €
7108	Digues et levées	- €	50 000,00 €
7110	Mouillages	6 265,00 €	- €
7111	P.A.P.I	- €	5 000,00 €
7117	Aménagement du littoral	66 574,00 €	30 000,00 €
7132	Réseaux	1 050,00 €	20 595,83 €
8139	Espaces verts	- €	50 000,00 €
TOTAL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT		566 326,00 €	2 256 805,83 €

Avances sur marchés	60 000,00 €
TOTAL GLOBAL	2 316 805,83 €

Conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, le budget voté par l'assemblée délibérante le 25 mars 2021 est en équilibre réel :

Le budget est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre (2 496 K€ et 3 003 K€), les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère. L'autofinancement et les recettes propres de la section de fonctionnement (781 K€) offrent des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice (116 K€).